



## REVUE DE PRESSE DU 19/03/2017

- 1- A partir d'aujourd'hui, les banques vont basculer vers un système d'information numérisé leur permettant de réaliser leurs transactions dans des délais moindres, a annoncé, ce matin, le P-Dg de la Banque de développement local (BDL), Mohamed Krim. Invité de la rédaction de la radio Chaîne 3, M. Krim a précisé que ce système permettra aux établissements financiers de réaliser «des opérations de commerce extérieur en 24 heures et de satisfaire les demandes de crédits d'investissement en 15 ou 21 jours».
  
- 2- Le vice-président du groupe de la Banque mondiale pour la région Afrique du Nord et Moyen-Orient (Mena), Hafez Ghanem, effectuera à partir de dimanche prochain une visite en Algérie pour discuter des perspectives de développement de l'économie algérienne, a appris l'APS vendredi auprès de sources de cette institution financière internationale.
  
- 3- Le Fonds de garantie des crédits aux petites et moyennes entreprises (FGAR) et Al Salam Bank-Algeria ont signé jeudi à Alger une convention permettant aux PME clientes de cette banque privée de bénéficier de la garantie de ce Fonds. Paraphé par le directeur général du FGAR, Abderraouf Khalef, et son homologue d'Al Salam Bank-Algeria, Nasser Hideur, ce document définit les conditions et les modalités d'octroi des garanties du FGAR en couverture des financements des crédits-bails mobiliers et des crédits d'investissements accordés par cette banque privée en faveur des PME.
  
- 4- La loi portant code des Douanes, visant la modernisation de l'administration douanière à la lumière des nouvelles mutations de l'environnement international et des orientations du nouveau modèle économique algérien, a été publiée au Journal officiel n°11. Complétant et amendant la loi du 21 juillet 1979 amendée en 1998, le code des Douanes vise d'abord l'adoption de concepts consacrés par les conventions douanières internationales auxquelles a adhéré l'Algérie.



- 5- Le 13ème round des négociations multilatérales pour l'accèsion de l'Algérie à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) devrait se tenir au cours du premier semestre en cours, a indiqué l'OMC dans son dernier bulletin d'information sur les accessions publié sur son site web. Cette date figure sur le calendrier évolutif des réunions des groupes de travail de l'accèsion des pays à l'OMC qui souligne que l'avis de convocation de cette réunion est en attente. Depuis le dépôt de sa candidature en juin 1987 auprès de l'ex. GATT (remplacé par l'OMC en 1995), l'Algérie a mené, à ce jour, 12 rounds de négociations et a répondu à plus de 1.900 questions liées essentiellement à son système économique.
  
- 6- L'Ambassadeur d'Algérie à Washington, M. Madjid Bouguerra, a plaidé au renforcement du partenariat algéro-américain en mettant en exergue l'énorme potentiel d'investissement en Algérie. Invité à une rencontre avec la communauté d'affaire américaine, organisée par le groupe américain Spectrum et le Conseil d'affaires algéro-américain (USABC), l'ambassadeur a présenté les différentes opportunités d'investissements offertes aux investisseurs étrangers. La rencontre organisée en préparation d'une mission d'hommes d'affaires américains en Algérie, prévue en octobre, a été l'occasion d'évoquer les différentes mesures et dispositifs mis en place pour promouvoir l'investissement étranger en Algérie.
  
- 7- L'économiste et ancien ministre Hamid Temmar a relevé, dans une conférence animée jeudi à Alger, l'écart entre le niveau colossal des investissements publics depuis les années 1970 et le taux de croissance économique, un gap qu'il impute plutôt à des facteurs endogènes qu'à des contraintes exogènes. "Les principes et les engagements retenus dans les textes fondateurs de l'Algérie indépendante mettent au premier plan l'indépendance et l'égalité sociale comme les normes fondamentales de la formation et de l'évolution sociale et donc économique du pays", analyse M. Temmar dans une thèse intitulée "le contrechoc pétrolier, enjeux stratégiques", présentée à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA).
  
- 8- Les capacités de l'Algérie dans le domaine de liquéfaction du gaz naturel atteindront les 56 millions de m<sup>3</sup>/an après l'entrée en service des deux mégaprojets de transfert de gaz naturel d'Arzew et de Skikda d'une capacité globale de près de 21 millions de m<sup>3</sup>/an, a indiqué jeudi à Alger le ministre de l'Energie, Noureddine Boutarfa.
  
- 9- Le directeur général de la Caisse nationale des assurances sociales des non-salariés (CASNOS), Youcef Acheuk, a indiqué jeudi à El Tarf que les cotisations de la sécurité sociale "seront désormais intégrées dans les charges déductibles d'impôts". Cette nouvelle disposition est inscrite dans le cadre d'un protocole d'accord conclu récemment entre la direction générale des impôts (DGI) et la CASNOS, a précisé le même responsable, affirmant que la procédure vise à inciter les personnes actives à régulariser leur situation vis-à-vis de la Caisse.



- 10- Le président de la Fédération nationale des marchés de gros de fruits et légumes Mustapha Achour a révélé jeudi à Alger que 60 à 70 % de la production agricole n'est pas acheminée dans les marchés de gros, ce qui entraîne un manque d'approvisionnement et une hausse des prix des produits. Lors d'une réunion tripartite qui a regroupé des représentants des commerçants des marchés de gros de fruits et légumes de toutes les wilayas du pays en présence de représentants du ministère de l'Agriculture, M. Achour a refusé d'imputer la responsabilité de la hausse vertigineuse des prix de certains produits agricoles aux commerçants des marchés de gros, précisant que la spéculation a pris de l'ampleur au niveau des zones de production.
  
- 11- Le Ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche Abdesselam Chelghoum, en visite de travail en Pologne, a examiné avec de hauts responsables polonais le développement du partenariat bilatéral notamment dans la production de la poudre de lait, indique jeudi un communiqué du ministère. Ainsi, M. Chelghoum a convenu avec la Sous-secretaire d'Etat au ministère du Développement économique Jadwiga Emiilewicz de "créer un partenariat algéro-polonais pour la production de la poudre de lait", précise la même source.
  
- 12- Le secrétaire général de l'Union Générale Tunisienne du travail (UGTT), Nouredine Taboubi a mis en avant jeudi à Alger la nécessité de mettre en place des commissions mixtes entre les organisations syndicales maghrébines en vue de renforcer le rôle de l'Union Syndicale des travailleurs du Maghreb arabe (USTMA) au niveau régional et international. Dans une déclaration à la presse à l'issue d'une rencontre avec le président du Forum des Chefs d'entreprises (FCE), Ali Haddad et le secrétaire général de la centrale syndicale, Abdelmadjid Sidi Said, M. Taboubi a indiqué qu'il a été question des voies et moyens de "relancer l'USTMA à travers une conception globale permettant de mettre en place une organisation syndicale réelle qui aura un impact positif dans les fora régionaux et internationaux".
  
- 13- La Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) a lancé une campagne de sensibilisation à la sécurité routière, à l'occasion des vacances de printemps, a indiqué un communiqué de la DSGN. La campagne de sensibilisation "comprend une série de conseils et d'orientations appelant au respect de la sécurité routière", et vise "à sensibiliser les usagers de la routes aussi bien les conducteurs que les piétons aux dangers du non respect de la sécurité routière souvent à l'origine d'accidents tragiques, notamment lors des occasions qui connaissent un important trafic routier", ajoute le communiqué.
  
- 14- Cinq casemates pour terroristes ont été détruites et trois éléments de soutien aux groupes terroristes ont été appréhendés vendredi par des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP) et des éléments de la Gendarmerie nationale, a indiqué samedi un communiqué du ministère de la défense nationale (MDN).



A lire :

## **Un Fonds de garantie des crédits apporte sa caution aux PME clientes d'Al Salam Bank**

ALGER - Le Fonds de garantie des crédits aux petites et moyennes entreprises (FGAR) et Al Salam Bank-Algeria ont signé jeudi à Alger une convention permettant aux PME clientes de cette banque privée de bénéficier de la garantie de ce Fonds.

Paraphé par le directeur général du FGAR, Abderraouf Khalef, et son homologue d'Al Salam Bank-Algeria, Nasser Hideur, ce document définit les conditions et les modalités d'octroi des garanties du FGAR en couverture des financements des crédits-baïls mobiliers et des crédits d'investissements accordés par cette banque privée en faveur des PME.

M. Khalef a souligné que la convention avec cette banque laquelle œuvre conformément aux préceptes de la Charia, permettrait d'offrir aux PME une gamme de produits financiers diversifiés et adaptés à leurs besoins.

Selon lui, elle vient compléter le montage financier de projets d'entreprises en accordant des garanties de crédits aux banques commerciales.

De son côté, M. Hideur a avancé que cette convention renforcerait les capacités de sa banque dans l'accompagnement des PME algériennes dans la réalisation de leurs projets d'investissements, en précisant que le financement des entreprises représente 70% du chiffre global des financements d'Al Salam Bank-Algeria.

Créé en 2002 et mis sous tutelle du ministère de l'Industrie et des mines, le FGAR a pour missions principales de faciliter aux PME l'accès aux financements des projets d'investissements par l'octroi de garanties, de soutenir directement les PME qui ont un problème d'accès aux crédits bancaires et d'entreprendre tout projet de partenariat avec les institutions activant dans le cadre de la promotion et du développement de cette catégorie d'entreprises.

Le taux de couverture financière consentie par cet établissement public peut atteindre les 80% du principal du financement d'investissement accordé par une banque, mais avec un plafond de 100 millions de dinars.

Le taux de couverture accordé par le FGAR sur les fonds Meda (programme en partenariat avec l'Union européenne) atteint 60% du principal des financements accordés pour un plafond de 250 millions de dinars.

Avec la convention signée avec Al Salam Bank-Algeria, le nombre de banques conventionnées avec le FGAR est porté, désormais, à dix-neuf (19) banques publiques et privées.